
Jour de séance 38

le mercredi 17 mai 2023

10 h

Prière.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit le 16 mai 2023 et étudie le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Arseneau donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 25 mai 2023, appuyé par M. Coon, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos qui ont mené à l'examen de la Politique 713.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 18 mai 2023, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 31, puis affaire émanant d'un tiers parti.

M. Arseneau donne avis que l'affaire émanant d'un tiers parti sera le projet de loi 56.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, reporte la troisième lecture du projet de loi 30 au jeudi 15 juin 2023 et annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 39, 32, 40, 42, 45, 46, 48, 53, 54 et 55 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 34, *Loi concernant la sécurité routière* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du Code du bâtiment.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant les régies régionales de la santé.*

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Crossman	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Cullins
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Allain	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M. Wetmore
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Austin	M. Dawson
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. M. Carr	M ^{me} Bockus
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Turner	M ^{me} Conroy

CONTRE : 18

M. Arseneault	M. Coon	M. Bourque
M. Legacy	M ^{me} Mitton	M. Mallet
M ^{me} Holt	M. J. LeBlanc	M. Arseneau
M. McKee	M. K. Chiasson	M. Losier
M. Gauvin	M. D'Amours	M. M. LeBlanc
M. C. Chiasson	M. LePage	M ^{me} Landry

Le projet de loi 39, *Loi concernant les régies régionales de la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 3

M. Coon

M^{me} Mitton

M. Arseneau

CONTRE : 38

l'hon. M. Holder

l'hon. M. G. Savoie

l'hon. M^{me} Shephard

l'hon. M. Flemming

l'hon. M. Fitch

l'hon. M. Holland

l'hon. M. R. Savoie

l'hon. M^{me} Scott-Wallace

l'hon. M^{me} Dunn

l'hon. M. Crossman

l'hon. M^{me} Johnson

l'hon. M. Allain

l'hon. M. Hogan

l'hon. M. Austin

M. Turner

M^{me} S. Wilson

M^{me} M. Wilson

M. Cullins

M^{me} Anderson-Mason

M. Wetmore

M. Ames

M. Dawson

M^{me} Bockus

M^{me} Conroy

M. Arseneault

M. Legacy

M. McKee

M. Gauvin

M. C. Chiasson

M. J. LeBlanc

M. K. Chiasson

M. D'Amours

M. LePage

M. Bourque

M. Mallet

M. Losier

M. M. LeBlanc

M^{me} Landry

La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi sur les établissements de santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Cullins
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	M. Wetmore
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Allain	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Carr	M ^{me} Conroy
l'hon. M. R. Savoie	M. Turner	

CONTRE : 16

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
M. Legacy	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. LePage	M ^{me} Landry
M. C. Chiasson	M. Bourque	
M. Coon	M. Mallet	

Le projet de loi 40, *Loi sur les établissements de santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi sur les paiements rapides et les règlements des différends dans le secteur de la construction*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi sur les paiements rapides et les règlements des différends dans le secteur de la construction*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi sur la Commission de la gouvernance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi sur la Commission de la gouvernance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 17 h 56.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Le 28 novembre 2022 : Élections des gouvernements

locaux : Rapport de la directrice

des élections municipales,

Élections Nouveau-Brunswick

(15 mai 2023) ;

Conclusions et recommandations : Résultats de

l'enquête du défenseur sur la décision du

ministère de l'Éducation et du

Développement de la petite enfance de

soumettre la Politique 713 à l'examen,

Bureau du défenseur des enfants, des

jeunes et des aînés

(16 mai 2023).